

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Samedi, 13 juin 1936.

N^o 45.

Samstag, 13. Juni 1936.

Avis. — Conseil d'Etat. — Par arrêté grand-ducal du 12 juin 1936, M. Ernest Hamélius a été continué pour un terme d'un an, à partir du 11 juin 1936, dans les fonctions de Président du Conseil d'Etat. — 12 juin 1936.

Arrêté du 10 juin 1936, portant fixation du quotient applicable pour le calcul des primes d'emblavement pour 1935.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

Vu l'art. 10 de l'arrêté grand-ducal du 7 juin 1926, pris en exécution de la loi du 13 mai 1926, réglant l'emploi de la ristourne sur les céréales panifiables prévue par l'art. 13 de la Convention d'Union économique belgo-luxembourgeoise ;

Vu la loi du 15 juillet 1935, approuvant l'arrangement conclu le 23 mai 1935 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique en vue de permettre la majoration du multiplicateur servant au calcul du prélèvement prévu à l'art. 13 de la Convention d'Union économique du 25 juillet 1921 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le quotient par hectare de superficie emblavée en céréales panifiables est fixé pour l'année 1935 à 351 fr.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 10 juin 1936.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Jos. Bech.*

Beschluß vom 10. Juni 1936, betr. den für die Berechnung der Getreideprämien für 1935 anwendbaren Hektar-Quotient.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,*

Nach Einsicht des Art. 10 des Großh. Beschlusses vom 7. Juni 1926, über die Ausführung des Gesetzes vom 13. Mai 1926 wodurch die Verwendung der in Art. 13 des belgisch-luxemburgischen Wirtschaftsvertrages vorgesehenen Rückvergütung für Brotgetreide geregelt wird ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 15. Juli 1935, betr. Genehmigung der am 23. Mai 1935 zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und Belgien getroffenen Vereinbarung zwecks Erhöhung des Multiplikators für die Berechnung der in Art. 13 des belgisch-luxemburgischen Wirtschaftsvertrags vom 25. Juli 1921 vorgesehenen Entnahme ;

Beschließt :

Art. 1. Der Quotient pro Hektar angebaute Getreidefläche ist für das Jahr 1935 auf 351 Fr. festgesetzt.

Art. 2. Dieser Beschluß soll im „*Mémorial*“ veröffentlicht werden.

Luxemburg, den 10. Juni 1936.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Jos. Bech.*

Arrêté du 11 juin 1936, suspendant l'exécution de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1936, en ce qui concerne certains produits soumis à licence.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,*

Vu l'art. 2 de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1936, concernant le régime commun existant entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit;

Arrête :

Art. 1^{er}. L'exécution de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1936 est suspendue en ce qui concerne les marchandises désignées ci-après :

N° 523. — Tapis de pied (laine).

N° 552. — Tapis de pied (coton).

Jusqu'à nouvel ordre l'exportation des dites marchandises n'est donc plus soumise à la production d'une autorisation.

Art. 2. Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication au *Mémorial*.

Luxembourg, le 11 juin 1936.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Jos. Bech.*

Beschluß vom 11. Juni 1936, wodurch die Ausführung des Großh. Beschlusses vom 21. April 1936 in Bezug auf verschiedene lizenzpflichtige Produkte unterbrochen wird.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,*

Nach Einsicht des Art. 2 des Großh. Beschlusses vom 21. April 1936 betreffend die Regelung des zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und Belgien bestehenden gemeinsamen Ein-, Aus- und Durchfuhrregimes;

Beschließt :

Art. 1. Die Ausführung des Großh. Beschlusses vom 21. April 1936 wird in Bezug auf nachbezeichnete Waren unterbrochen :

Nr. 523. — Fußteppiche (Wolle).

Nr. 552. — Fußteppiche (Kattun).

Bis auf Weiteres ist demnach die Ausfuhr obenbezeichneter Waren keiner Ermächtigung mehr unterworfen.

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß tritt am Tage seiner Veröffentlichung im „Memorial“ in Kraft.

Luxemburg, den 11. Juni 1936.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Jos. Bech.*

Avis. — Consuls. — L'exequatur a été accordé à M. Charles *Helbig de Balzac* pour exercer dans le Grand-Duché les fonctions de Consul honoraire des Etats-Unis du Mexique. — 10 juin 1936.

Avis. — Justice. — Par arrêté grand-ducal du 8 juin 1936, MM. Joseph *Speller* et Paul *Schaack*, avocats-avoués à Luxembourg, ont été nommés juges-suppléants près la justice de paix du canton de Luxembourg.

— Par le même arrêté, M. André *Origer*, avocat à Diekirch, a été nommé juge-suppléant près la justice de paix du canton de Diekirch. — 10 juin 1936.

Avis. — Jury d'examen. — Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un examen pour le grade de candidat-notaire aura lieu vers le 15 juillet prochain. Les demandes d'admission devront être parvenues au Gouvernement, Division de l'Instruction publique, avant le 25 juin 1936. — 10 juin 1936.

Avis. — Examen pour l'obtention du diplôme de maîtresse de jardin d'enfants. — L'examen théorique pour l'obtention du diplôme de maîtresse de jardin d'enfants aura lieu le 20 juillet prochain dans une salle de l'Athénée.

Les jours pour l'examen pratique seront fixés par le jury.

Les demandes d'admission à cet examen sont à adresser, pour le 6 juillet 1936 au plus tard, au Gouvernement, division du commerce et de l'industrie.

La Commission d'examen est composée comme suit :

Mlle *Textor*, inspectrice de l'enseignement primaire, commissaire du Gouvernement et présidente de la commission d'examen ;

M. l'Abbé L. *Hartmann*, directeur de l'école ménagère du boulevard extérieur à Luxembourg, sœur Suzanne *Thomé*, professeur à l'école normale, sœur Donatille *Reuter*, directrice du pensionnat Ste. Anne à Ettelbruck, Mlle Amélie *Goldschmit*, chargée de cours frœbeliens à l'école professionnelle et ménagère à Luxembourg, sœur Anastasia *Netgen*, chargée de cours frœbeliens aux écoles ménagères à Luxembourg et à Ettelbruck. — 11 juin 1936.

Avis. — Enseignement ménager. — Des examens pour l'obtention des grades de l'enseignement ménager auront lieu à la fin d'année scolaire en cours dans les écoles ménagères de Luxembourg (boulevard extérieur) et à Esch-s.-Alz.

L'examen théorique pour les deux écoles aura lieu à Luxembourg, dans une salle de l'Athénée, à la date du 28 juillet prochain.

Les jours pour l'examen pratique seront fixés par les commissions d'examen respectives.

Les demandes d'admission sont à adresser, pour le 15 juillet 1936 au plus tard, au Gouvernement, division du commerce et de l'industrie.

Mlle *Textor*, inspectrice de l'enseignement primaire à Luxembourg, est nommée commissaire du Gouvernement pour ces examens et présidente des commissions d'examen.

Sont nommés en outre membres des commissions d'examen :

Pour l'école ménagère de Luxembourg (boulevard extérieur) : M. l'Abbé L. *Hartmann*, directeur de cette école et Mlle Van *Werweke*, maîtresse d'enseignement ménager à la dite école à Luxembourg.

Pour l'école ménagère d'Esch-s.-Alz. : sœur Landrada *Reuter*, directrice de cette école et sœur Juliana *Galz*, institutrice à cette école à Esch-s.-Alz. — 11 juin 1936.

Avis. — Bourses d'études. — Une bourse de 8.000 fr. par an, de la fondation *Baldauff-Rothermel*, pour études d'ingénieur ou d'architecte, est vacante à partir du 1^{er} avril 1936 (semestre d'été de l'année scolaire 1935—1936).

Les prétendants à la jouissance de cette bourse sont invités à faire parvenir au Département de l'Instruction publique leur demande, accompagnée des pièces justificatives de leurs droits, pour le 1^{er} juillet 1936 au plus tard. — 9 juin 1936.

Agents d'assurances agréés pendant le mois de mai 1936.

N° d'ordre	Nom et adresse	Qualité	Compagnies d'assurances	Date
1	<i>Balance Charles, Kleinbettingen.</i>	Agent	Glabbacher Feuerversicherungs-Aktien-Gesellschaft.	5
2	<i>Barthel Marcel, Differdange, Rue de l'Usine, n° 16.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	11
3	<i>Barthel Pierre, Luxembourg, Rue de Strasbourg, N° 55.</i>	»	id.	2
4	<i>Beaufils Michel, Esch-s.-Alz., Rue Dicks, N° 35.</i>	»	id.	11
5	<i>Bettel Charles, Wiltz.</i>	»	La Bâloise (Incendie).	26
6	<i>Bidinger Joseph, Syren.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	26
7	<i>Biren Nicolas, Luxembourg, Rue d'Orval, N° 5.</i>	»	Le Secours.	5
8	<i>Bleser Dominique, Heiderscheid.</i>	»	La Bâloise (Incendie).	14
9	<i>Blitgen Nicolas, Itzig.</i>	»	« Zürich » (Acc. et Resp. civ.) « La Royale Belge » (Vie). « Le Foyer » (Inc., Vol, Bris de Glaces, Transports).	30
10	<i>Bock Nicolas, Esch-s.-Alz., Rue du Brill, N° 69.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
11	<i>Brasseur Alfred, Esch-s.-Alz., Rue de l'Eau, N° 11.</i>	»	id.	14
12	<i>Brücher Michel, Erpeldange (Diekirch).</i>	»	La Préservatrice.	14
13	<i>Dolinski Pierre, Larochette.</i>	»	id.	5
14	<i>Faack Joseph, Luxembourg, Route de Longwy, N° 214.</i>	»	Le Foyer.	8
15	<i>Feiereisen Pierre, Luxembourg-Rollingergrund, Rue de Septfontaines, N° 36.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	11
16	<i>Feyereisen-Karier Pierre, Heinerscheid.</i>	»	Le Lloyd de France.	12
17	<i>Franck Antoine, Diekirch.</i>	»	Le Foyer (Inc., Vol. Bris de Glaces, Transports).	27
18	<i>Franck Joseph fils, Luxembourg-Mühlenbach, N° 113.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
19	<i>Georges Joseph, Esch-s.-Alz., Rue des Tramways, N° 19.</i>	»	La Bâloise (Incendie).	22
20	<i>Gätzing Joseph, Lorentzweiler.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
21	<i>Gratia Camille, Perlé.</i>	»	La Préservatrice.	14
22	<i>Hagen Mathias, Luxembourg-Hollerich, Rue de l'Acierie, N° 7.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	16
23	<i>Hannes Joseph, Pétange, Avenue de la Gare, N° 3.</i>	»	id.	30
24	<i>Hansen Georges, Luxembourg, Route de Longwy, N° 193.</i>	»	id.	5
25	<i>Hansen Georges, Luxembourg, Route de Longwy, N° 193.</i>	»	Le Foyer.	22
26	<i>Hartmann Joseph, Luxembourg-Beggen, N° 255.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	14
27	<i>Hausemer Nicolas, Luxembourg, Route de Rollingergrund, N° 214.</i>	»	Le Phénix Belge.	8
28	<i>Hemmer Jean-Pierre, Bascharage.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
29	<i>Hoffmann Nicolas, Bettembourg.</i>	»	Glabbacher Feuerversicherungs-Aktien-Gesellschaft.	30
30	<i>Hoffmann Willy, Osweiler.</i>	»	La Bâloise (Incendie).	13
31	<i>Huet Henri, Obercorn, Avenue d'Obercorn, N° 118.</i>	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	11
32	<i>Jacoby Joseph, Luxembourg, Rue des Dalhias, N° 22.</i>	»	La Bâloise (Incendie).	22

33	<i>Junch-Neu</i> Jean-Pierre, Schieren.	Agent	La Préservatrice.	14
34	<i>Kirch</i> Jean-Baptistes, Alzingen.	»	L'Union, Paris.	8
35	<i>Kirsch</i> Félix, Luxembourg, Avenue Jean l'Aveugle, n° 17	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
36	<i>Kirsch</i> Jean-Pierre, Heiderscheid.	»	Le Phénix Belge.	14
37	<i>Klein</i> Albert, Luxembourg, Avenue du Bois, N° 19.	»	La Préservatrice.	6
38	<i>Klein</i> Nicolas, Eischen.	»	Le Lloyd de France et la Préservatrice.	2
39	<i>Lassine</i> Emile, Luxembourg, Route de Longwy, N° 261.	Agent principal.	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	30
40	<i>Leick</i> Joseph, Wellenstein.	Agent	id.	12
41	<i>Lucas</i> Nicolas, Michelau.	»	La Bâloise (Incendie).	11
42	<i>Michels</i> Jean-Pierre, Luxembourg, Avenue de la Gare.	»	Le Phénix Belge.	14
43	<i>Mongin</i> Mathias, Schifflange, Rue de Nertzange, N° 57.	»	Le Lloyd de France.	12
44	<i>Müllesch</i> Jean, Bissen.	»	Le Lloys de France et La Préservatrice.	5
45	<i>Neises</i> Mathias, Grosbous.	»	La Préservatrice.	14
46	<i>Nepper</i> Dominique, Colmar-Berg.	»	Le Foyer.	28
47	<i>Peters</i> Clement, Leithum.	»	Le Lloyd de France.	12
48	<i>Reiser</i> Alfred, Niederfeulen.	»	La Préservatrice.	14
49	<i>Reiter</i> Emile, Esch-s.-Alz., Route de Mondercange.	»	Le Secours.	22
50	<i>Reiter</i> Jean-Pierre, Ingeldorf.	»	La Bâloise (Incendie).	5
51	<i>Rieckert</i> Alfred, Eischen.	»	L'Union, Paris.	26
52	<i>Rick</i> Albert, Mertzig.	»	La Bâloise (Incendie).	11
53	<i>Ræder</i> René, Diekirch, Grand' rue, N° 16	»	Compagnies Belges d'Assurances Générales (Ino., Vie et Accidents).	22
54	<i>Schrader</i> Charles, Luxembourg-Hollerich, Rue de Hollerich, N° 97.	»	La Garantie Belge (Bris de Glaces). L'Union, Paris.	11
55	<i>Schuler</i> François, Differdange, Rue des Colonies, N° 33.	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
56	<i>Schütz</i> Armand, Kayl.	»	Le Lloyd de France.	2
57	<i>Schwarz</i> Juliette, Differdange, Rue Alexandre, N° 15.	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	5
58	<i>Spautz</i> Joseph, Esch-s.-Alz., Rue de Gelsenkirchen, N° 14.	»	id.	11
59	<i>Spautz</i> Joseph, Esch-s.-Alz., Rue de Gelsenkirchen, N° 14.	»	Le Lloyd de France.	12
60	<i>Stomp</i> Henri, Bettembourg.	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
61	<i>Sturm</i> Jacques, Luxembourg-Bonnevoie, Rue d'Itzig, N° 159.	»	id.	14
62	<i>Theisen</i> Jean, Luxembourg-Schleifmühl.	»	Société Générale d'Assurances et de Crédit Foncier.	22
63	<i>Thill</i> Hubert, Pétange, Route de Longwy, N° 159.	»	Société Anonyme d'Assurances « Terra »	22
64	<i>Tiebessart</i> Michel, Schieren.	»	Le Lloyd de France.	22
65	<i>Thommes</i> Pierre, Clemency.	»	Gladbacher Feuerversicherungs-Aktiengesellschaft.	11
66	<i>Thurm</i> Emile, Lintgen.	»	La Préservatrice.	12
67	<i>Wagner</i> Georges, Clervaux.	»	La Bâloise (Incendie).	5
68	<i>Walentiny</i> René, Mamer.	»	La Luxembourgeoise.	26
69	<i>Welter</i> Emile, Aspelt.	»	La Bâloise (Incendie).	14

6 juin 1936.

Avis. — Timbre. — Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement à Luxembourg a. c., le 14 avril 1936, vol. 98, art. 490, que la Société Immobilière du Golf, établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 250 parts sociales de 1.000 fr. chacune, portant les n^{os} 1751 à 2000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 15 avril 1936, vol. 98, art. 525 et 526, que la société anonyme « Holding Financière Sfida », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 30.000 actions de 40 fr. suisses chacune, portant les n^{os} 1 à 30.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 21 avril 1936, vol. 98, art. 845, que la société anonyme de participations financières « Neuva », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 1000 actions de 1.000 fr. chacune, n^{os} 1 à 1000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 21 avril 1936, vol. 98, art. 995, que la société anonyme « La Coopération d'Assurés « Coopass, S. A. », établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 600 actions de 500 francs chacune, n^{os} 1 à 600, ainsi que de 800 parts de fondateurs sans valeur nominale, numérotées de 1 à 800.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 24 avril 1936, vol. 98, art. 1307, que la société anonyme holding « Luisiana », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 60 actions de 500 fr. chacune, portant les n^{os} 1 à 60.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 27 avril 1936, vol. 98, art. 1331, que la société anonyme « Finor », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 250 actions de 1.000 francs chacune, n^{os} 1 à 250.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 27 avril 1936, vol. 98, art. 1332, que la Société anonyme « Ufico » Union de Concentration Financière, avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 250 actions de 1.000 fr. chacune, numérotées de 1 à 150.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 2 mai 1936, vol. 98, art. 1400, que la société anonyme holding « Société Luxembourgeoise Granama », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 90 actions de 1.000 fr. français chacune, n^{os} 1 à 90.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 5 mai 1936, vol. 98, art. 1415, que la Brasserie de Luxembourg, S. A., anct. E. Mousel & Cie., établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 5000 obligations 5% de 1.000 fr. chacune, n^{os} 1 à 5.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 5 mai 1936, vol. 98, art. 1429, que la Société anonyme « Océanic Trust », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 200 actions de 1.000 fr. chacune, portant les n^{os} 1 à 200.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1446, que la société anonyme holding « Société Luxembourgeoise Geralma », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 90 actions de 1.000 fr. français chacune, n^{os} 1 à 90.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1447, que la Société Luxembourgeoise Bertalia, Société anonyme holding, avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 90 actions de 1.000 fr. français chacune, n^{os} 1 à 90.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1448, que la société holding « Franco-Egypto-Luxembourgeoise de Gestion, Société anonyme », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 5000 actions de 3 livres égyptiennes chacune, portant les n^{os} 101 à 5100.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1449, que la Société anonyme Cornwall Holdings, avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 500 actions de 100 fr. chacune, portant les n^{os} 1 à 500.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1450, que la société holding « Mercantile Investments S. A. », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 18.000 actions de 1.000 fr. chacune, n^{os} 1 à 18.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1451, que la société « British Trading Holdings S. A. », ayant son siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 10.000 actions de 100 fr. chacune, numérotées de 1 à 10.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1452, que la société anonyme holding « Union Investments S. A. », ayant son siège social à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 168.000 actions de 1.000 fr. chacune, portant les n^{os} 1 à 168.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1453, que la société « Park Holdings, Société anonyme », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 20 actions de 100 fr. chacune, n^{os} 1 à 20.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1454, que la société anonyme « Croydon Holdings », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 20 actions de 100 fr. chacune, n^{os} 1 à 20.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1455, que la Société « Harcourt Holdings, Société anonyme », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 20 actions de 100 fr. chacune, n^{os} 1 à 20.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1456, que la société « Wimbledon Holdings, Société anonyme », ayant son siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 20 actions de 100 fr. chacune, portant les n^{os} 1 à 20.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1457, que la société « Hamstead Holdings, Société anonyme », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 20 actions de 100 fr. chacune, n^{os} 1 à 20.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1458, que la société « Oxford Holdings, Société anonyme », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 20 actions de 100 fr. chacune, n^{os} 1 à 20.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 6 mai 1936, vol. 98, art. 1459, que la société « Brook Holdings, Société anonyme », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 20 actions de 100 fr. chacune, n^{os} 1 à 20.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1460, que la société anonyme holding « Copari », Compagnie de Participations et d'Intérêts, établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 3000 actions de 1.000 fr. chacune, numérotées de 1 à 3.000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1461, que la société anonyme holding « Poseidon S. A. », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 1000 actions de 100 couronnes suédoises chacune, n^{os} 1 à 1000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1472, que la société anonyme holding « Sofano », ayant son siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 2.500 actions de 200 fr. chacune, portant les n^{os} 1 à 2500.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1473, que la société anonyme holding « Axaria », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 100 actions de 1.000 fr. suisses chacune, numérotées de 1 à 100.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1474, que la société anonyme holding « Omnium de Valeurs Mobilières », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 2.500 actions de 1.000 fr. chacune, portant les n^{os} 1 à 2500.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1475, que la société anonyme holding « Tunder », ayant son siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 100 actions de 1.000 fr. français chacune, n^{os} 1 à 100.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1476, que la société anonyme holding « Doric », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 1000 actions de 1.000 fr. français chacune, portant les n^{os} 1 à 1000.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 7 mai 1936, vol. 98, art. 1477, que la société holding « Elga », société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 100 actions de 1.000 fr. chacune, n^{os} 1 à 100.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 14 mai 1936, vol. 98, art. 1593, que la société anonyme « Nadir Holding », avec siège à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 500 actions de 1.000 fr. belges chacune, numérotées de 1 à 500.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le même receveur, le 23 mai 1936, vol. 99, art. 203, que la société anonyme « Gasparchrom », établie à Luxembourg, a acquitté les droits de timbre à raison de 100 actions sans désignation de valeur, n^{os} 1 à 100, représentant un capital social de 50.000 fr.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement à Grevenmacher, le 20 avril 1936, vol. 49, art. 152, que la société anonyme des Caves Bernard-Massard à Grevenmacher, a acquitté les droits de timbre à raison de 150 obligations de 10.000 fr. chacune, série A, n^{os} 1 à 150, ainsi que de 500 obligations de 1.000 fr. chacune, série B, n^{os} 151 à 650.

— Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement à Esch-s.-Alz., le 16 avril 1936, vol. 86, art. 480, que la Société anonyme des Usines Métallurgiques du Hainaut à Couillet, a acquitté les droits de timbre sur la part investie dans le Grand-Duché, d'un emprunt de huit millions de francs, pour lequel il a été émis un bon provisoire d'obligations nominatives.

Les présentes publications sont destinées à satisfaire aux prescriptions de l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1872. — 9 juin 1936.

**Relevé des faillites prononcées par les tribunaux de commerce de Luxembourg et de Diekirch,
pendant le mois de mai 1936.**

N ^o d'ordre	Nom du failli	Date du jugement	Juge-commissaire	Curateur	Date de la déclaration des créances	Date de la vérification des créances
<i>A. Luxembourg.</i>						
1	Montanari Angelo, cafetier à Differdange.	2. 5.36.	M. Reckinger	M ^e Schaeffer	22. 5.36.	28. 5.36.
2	Jung Mathias-Pierre, marchand de lait à Esch-s.-Alz.	15. 5.36.	M. Rodenbourg	M ^e Emile Reuter, fils.	4. 6.36.	23. 6.36.
<i>B. Diekirch.</i>						
1	Steffen Michel, industriel et administrateur de sociétés, ci-devant à Echternach, actuellement à Woluwe-St.-Lambert.	20. 5.36.	M. Weiland.	M ^e Em. Reiles.	5. 6.36.	23. 6.36.

8 juin 1936.